



DR/ DP ou DIP de :

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Modèle : AAC180F-17I

Subdivision de :

Demande⁽¹⁾ pour bénéficier du taux réduit de 7% sur les achats de produits et matières entrant dans la composition des emballages non récupérables des produits pharmaceutiques (Article 99-1° du code général des impôts « CGI »)

Je soussigné (e) (nom et prénom)

CNI n°ou carte de séjour n° :

Adresse :

agissant à titre personnel ou en qualité de :

de l'entreprise (dénomination ou raison sociale) :

Identifiant fiscal :

Identifiant commun de l'entreprise « ICE » :

Registre de commerce n° : / / / / / / / / / / Ville :

exerçant l'activité de :

ayant l'établissement principal ou le siège social au :

sollicite par la présente, le bénéfice du taux réduit de 7%, sur les achats des produits et matières entrant dans la fabrication des emballages non récupérables des produits pharmaceutiques, prévu à l'article 99-1° du CGI.

Je m'engage à tenir un compte matières⁽²⁾ des produits acquis au taux réduit.

Cadre à servir lors de la première demande de l'année

Je certifie que pendant l'année / / / / / / Le montant total de mes achats a été de : dirhams, se décomposant ainsi :

a) achats à l'importation : dirhams,

b) achats au Maroc au taux de 7% dirhams auprès des fournisseurs suivants :

Nom, prénom ou raison sociale IF : / / / / / / / / / /

Nom, prénom ou raison sociale IF : / / / / / / / / / /

Nom, prénom ou raison sociale IF : / / / / / / / / / /

A le.....

Cachet et signature du bénéficiaire

(1) - Cette demande est prévue par les dispositions de l'article 24 du décret n°2-06-574 du 10 hijra 1427 (31 décembre 2006) pris pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée tel qu'il a été modifié et complété.

- Joindre à cette demande :

- les factures proforma ou tout autre document relatif aux commandes en trois exemplaires ;
- un état descriptif selon le modèle AAC181 en triple exemplaire.

(2) Ce compte matières doit faire ressortir, d'une part, la quantité des produits et matières acquis sous le bénéfice du taux réduit et effectivement utilisés dans les opérations de fabrication d'emballages des produits pharmaceutiques, et d'autre part la quantité des produits finis fabriqués qui ont été vendus ou qui se trouvent en stock à la fin de l'exercice comptable.